

La Lettre d'information



Après plusieurs années de diffusion papier de la revue "Sécurité et Bien-être", dans un cadre d'économie et de gestion durable, cette revue est fusionnée avec cette lettre d'information.
Vous pourrez toujours retrouver les [anciens numéros](#) de cette revue sur notre site internet.

A la une...

Ateliers pédagogiques de carrosserie

« Durant leur formation, dans l'atelier d'une école, des élèves devaient soulever et sortir le moteur d'une voiture. A cet effet, le véhicule était soulevé à l'aide de deux vérins et étayé. Un des supports s'est déplacé et le véhicule est tombé sur la victime. »

Coincement sous une voiture lors d'une réparation

Lieu de l'accident Salles de cours combinées d'un institut de formation à la mécanique automobile.	Victime Un élève âgé de 18 ans en classe terminale (secondaire professionnelle).
Description de l'accident Pendant une séance de travaux pratiques, le professeur demande au travailleur de soulever le moteur d'une voiture. Il est soulevé à l'aide de deux vérins et étayé. Un des supports s'est déplacé et le véhicule est tombé sur la victime. Un des élèves est blessé.	
Causes de l'accident Mauvaise méthode de travail: le constructeur indique qu'il faut lever l'intérieur de la carrosserie et soulever le moteur avec des crochets. La documentation était incomplète mais n'a pas été consultée. Manque de surveillance de la part du professeur d'atelier: il n'y a pas eu de répétition d'opération que les élèves ne devaient pas effectuer seuls. Absence d'évaluation des risques: chaque élève a pu effectuer l'opération d'une manière différente sans participer. Ce point avait été signalé par le Service Inspection et était partie des actions correctives. Les responsables de l'école n'ont pas tenu compte de cette recommandation.	
Mesures de prévention Régler en place des vérins d'assistance avec une liste des risques et des mesures de prévention. Obligation de consulter la documentation avant le travail. Structuration de la surveillance des travaux.	
Leçons les plus importantes tirées de cet accident Les élèves qui effectuent des travaux pratiques doivent être sous la supervision d'un professeur expérimenté. Pour chaque exercice, il faut une procédure professionnelle qui intègre les risques et offre, étape par étape, les précautions à prendre. Les professeurs et leurs directeurs doivent être sensibilisés à leur rôle et leur responsabilité dans ce domaine.	

Tel est le résumé de l'une des fiches d'études d'accident consacrée par le SPF Emploi - service d'inspection du travail (Direction générale du Contrôle du bien-être au travail).

Cette fiche détaille les causalités de l'accident, les mesures de prévention et les leçons à tirer de cet accident.

Cette fiche, disponible sur le site de l'[Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail](#), nous ramène à l'un des articles de notre précédent numéro

consacré à la campagne nationale d'inspection menée par les inspecteurs du Contrôle du bien-être au travail et axée sur trois types précis d'équipements utilisés pour le levage de personnes : les élévateurs à nacelle, les plates-formes de transport et les plates-formes de travail. Autant d'équipements exploités dans les ateliers pédagogiques de carrosserie ...

Ces actualités nous rappellent que, dans la profession de carrossier, de nombreux accidents sont constatés chaque année, affectant directement la santé et l'intégrité des opérateurs mais également à long terme par les maladies professionnelles, avec sous-jacent un coût économique non négligeable.



Autant de raisons qui doivent nous conduire à une politique active de prévention dont chaque chef d'établissement doit être l'investigateur ; et dont chaque chef d'atelier et chaque professeur doit en être l'acteur.

Dans cette optique, vous trouverez, sur notre site internet une check-list utilisable par les établissements scolaires concernés, des prescriptions pour le soudage et également des consignes de travail concernant la sécurité aux machines et matériels de manutention des garages. Elles permettront de mieux apprécier les risques de chaque établissement, pour les réduire, ou mieux les supprimer.

Elles aideront à réaliser le diagnostic sécurité des ateliers et à assurer la formation des élèves.

Les principales activités en carrosserie : « démontage et remontage des éléments boulonnés ou soudés, traction et redressage des châssis automobiles, remise en forme d'un élément accidenté, soudage, étamage ou soudage tendre (étain et plomb), travaux de préparation avant peintures, la peinture » y sont décrites, ainsi que les risques associés et les mesures de prévention qui en découlent.



L'évaluation des risques lors de l'utilisation des produits chimiques et de substances dangereuses (peintures, colles, solvants, huiles moteur, gaz d'échappement, fumées de soudure, ...) ne doit certainement pas être négligée.

Le [site de la Campagne européenne sur l'évaluation des risques chimiques](#) reprend ainsi plusieurs documents de présentation (posters) mais également une [brochure « Réparation de véhicules »](#) avec plusieurs exemples pratiques sur cette problématique spécifique à ce domaine d'activités.

L'information des risques donnée aux étudiants et la prise de conscience des risques par ceux-ci favoriseront grandement leur entrée dans la vie professionnelle en toute sécurité.

Quelques ressources :

- [Guide de prévention](#) à l'usage des ateliers de carrosserie et de peinture automobile des établissements scolaires de l'Enseignement organisé par la Communauté française complété de sa [Check-liste d'évaluation de la sécurité des carrosseries](#).
- [Campagne européenne sur l'évaluation des risques chimiques](#).
- [Dossier synthétique](#) sur ce secteur par l'AST67 (France).
- Outil pédagogique : [recherche visuelle des erreurs](#) dans un atelier de réparation automobile par l'Inspection du Travail (NL - Pays-Bas).

Publications



La Commission européenne a publié le 30 mars 2011 la seconde adaptation du Règlement n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, en bref Règlement CLP.

Vous trouverez le Règlement dans le Journal officiel de l'Union européenne, n° L 83 du 30 mars 2011: [Règlement \(UE\) n° 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le Règlement \(CE\) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges](#).

Pour plus d'explications sur le CLP, quelques sites Internet à consulter :

- [SPF Emploi Travail et Concertation sociale](#).
- Site Internet du SIPPT – [Thématique « Substances dangereuses »](#).

Publications

ILO – International Labour Organization



Cette année, la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail a porté sur une démarche systémique destinée à prévenir les accidents et sur la gestion de la Sécurité et la santé au travail (SST) en vue de l'amélioration en continu des résultats

Comme chaque année, un rapport spécifique a été rédigé qui doit servir de toile de fond à ce thème. Une affiche et d'autres produits promotionnels préparés pour marquer cette occasion se trouvent aussi sur la page dédiée.

NBN – Bureau de normalisation



Le Bureau de normalisation vous invite à découvrir le dernier numéro de sa revue qui est disponible en ligne.

Son sommaire et les articles sont accessibles ici.

Circulaires « sécurité et bien-être ».

La liste consolidée et mise à jour des circulaires regroupe à ce jour **194** entrées, accessibles depuis le site du SIPPT (onglet "Bibliothèque" / "Circulaires en matière de sécurité").

Un puissant moteur de recherche multicritères (date, secteurs, sujets, thèmes, ...) est directement accessible ici.

Les dernières entrées sont :

- ▶ Circulaire réf. **3492** du 03/03/2011 (Secteur IX)
[Centres de Technologies avancées.](#)
- ▶ Circulaire réf. **3521** du 05/04/2011 (Secteur IX)
[Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant – circulaire d'appel à projets 2010-2011.](#)
- ▶ Circulaire réf. **3532** du 20/04/2011 (Secteur IX)
[Projet pilote cellule "Bien-être" - appel à candidature.](#)
- ▶ Circulaire réf. **3541** du 02/05/2011 (Secteur IX)
[Mise à disposition d'outils pédagogiques visant à encourager, dans les milieux scolaires, des pratiques simples et faciles pour un air intérieur plus sain.](#)

Nouveauté et mise à jour du site

Voici la dernière nouveauté et mise à jour opérées sur le site depuis la dernière livraison de la lettre d'informations :

Publications du SIPPT

- ▶ Revue « Sécurité et Bien-Etre » - [Numérisation des anciens numéros](#)

Brèves



31 mai - journée mondiale sans tabac

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que d'ici 2020, le tabac sera la principale cause de décès et d'incapacité, avec plus de 10 millions de victimes par an. Le tabagisme entrainera alors plus de décès à travers le monde que le Sida, la tuberculose, la mortalité maternelle, les accidents de voiture, les suicides et les homicides combinés...

Quelques sites à consulter :

- ▶ [Fares](#) (Fonds des Affections respiratoires)
- ▶ [OMS](#) (Organisation mondiale de la Santé)



Le XIXe Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail se tiendra cette année du 11 au 15 septembre 2011 à Istanbul (Turquie).

Le Festival international du film et du multimédia sera partie intégrante du Congrès mondial.

- ▶ Le programme du Congrès peut être consulté ici.

Le saviez-vous ?

Le muguet et le 1^{er} mai



Cette petite fleur à clochettes blanches est originaire du Japon et est depuis longtemps le symbole du renouveau et du printemps. Il était donc logique qu'elle devienne symbole du bonheur et porte-bonheur.

Le 1er mai 1561 Charles IX instaura la tradition d'offrir à toutes les dames de la cour du muguet le 1er mai en guise de porte-bonheur.

Une tradition était née !

Et l'association entre le muguet et la fête du travail, alors ?

La date du 1^{er} mai comme jour de la fête du travail et des travailleurs fut adoptée en 1889, au congrès de la fondation de la II^{ème} Internationale à Paris. Cette date fut choisie en mémoire des morts de la manifestation du 1^{er} mai 1886 à Chicago qui demandait l'instauration de la journée de 8 heures.

A Paris lors d'une manifestation en 1890, les manifestants défilèrent en portant à la boutonnière un triangle rouge symbolisant leurs revendications, à savoir la division idéale de la journée en 3 huit : travail - sommeil - loisirs. Ce triangle fut remplacé par la fleur d'églantine puis par le muguet cravaté de rouge.

C'est depuis ce jour que fête du travail et muguet furent associés.

C.Q.F.D.



Pour rappel, le muguet reste une plante toxique, et il ne faut porter à la bouche ni les feuilles, ni les fleurs, ni les fruits, ni même l'eau du vase contaminée par le suc de la plante. Prenez donc vos précautions avec les jeunes enfants !

Centre anti-poisons : 070/245.245